

CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ ET RÉFÉRENCES

Les dividendes ne sont pas garantis et peuvent augmenter ou diminuer en fonction de l'expérience. Le taux d'intérêt du barème des participations n'est ni une estimation ni une garantie de la performance future des produits. Le rendement du compte de participation inclut celui de l'excédent nominal et ne correspond pas au rendement réel remis aux titulaires de polices.

Le rendement et les montants de référence sont basés sur des informations obtenues de la Banque du Canada, de Bloomberg et de Statistique Canada. L'indice composé S&P/TSX de rendement total est fondé sur les cours de clôture au 31 décembre 2024.

Le taux d'intérêt actuel du barème des participations est en vigueur pour la période du 1^{er} janvier 2025 au le 31 décembre 2025.

Les calculs servant à déterminer le taux de rendement net du compte de participation tiennent compte des nouvelles règles de présentation de l'information et normes comptables qui sont entrées en vigueur en 2023, lesquelles ont un impact sur le rendement déclaré.

Le test de suffisance du capital des sociétés d'assurance vie (TSAV) est la mesure de solvabilité utilisée. Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) passera régulièrement en revue le TSAV à la lumière des nouveautés dans le secteur de l'assurance vie et de l'évolution des pratiques en matière de gestion du risque.

Les renseignements contenus dans ce document sont destinés à des fins d'information générale uniquement et ne doivent pas être interprétés comme des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. Assomption Vie n'assume aucune responsabilité quant à l'utilisation, au mauvais usage ou à l'omission des informations contenues dans ce document. Veuillez demander un avis professionnel avant de prendre toute décision.

Les informations contenues dans ce document n'ont pas été soumises à un contrôle.

